



Prime d'équipe d'un intérimaires

Par **Teiki**, le **22/08/2022 à 17:40**

Bonjour,
Je travaille en intérim mais horaires sont les suivants 2x8; (6h/13h45);(13h15/21h)
donc une semaine sur deux,
Mais je ne touche pas de prime d'équipe ni les intérimaires qui
travaille avec moi, seul les personnes en CDI la touche cela est-il normal ?
MERCI
Je n'ai pas non plus de prime de panier.

Par **AlainD67**, le **23/08/2022 à 09:11**

Bonjour,
Vous avez les mêmes droits que les salariés en CDD ou CDI sauf pour ce qui
concerne la participation, l'intéressement et les œuvres sociales du CSE. Vous pouvez
demander un rappel sur 3 ans.
Pour commencer voyez ça avec les représentants du
personnel de l'entreprise utilisatrice s'il y en a.